



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 47009

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels du Conseil supérieur des transports terrestres et de l'inter modalité.

Texte de la réponse

Le Conseil supérieur des transports terrestres et de l'intermodalité (CSTTI) a été créé en application de la loi n° 2010 788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement pour pouvoir « être consulté par les autorités de l'État sur les questions relatives aux politiques des transports terrestres et d'intermodalité et aux politiques européennes des transports terrestres. Son avis porte, notamment, sur l'intérêt des propositions qui lui sont soumises, au regard des objectifs poursuivis en matière de développement durable, notamment dans sa dimension sociale. » Le décret n° 2012 253 du 21 février 2012, relatif au CSTTI, détermine sa composition, ses attributions et les règles de son organisation et de son fonctionnement. Il indique que le Conseil rend des avis sur les consultations obligatoires existantes ou qui pourront être définies par les textes, et sur toute consultation du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche portant sur les questions relatives aux politiques des transports terrestres et de l'intermodalité, qu'il peut également se saisir de toute question de ce domaine, et rendre publics ses avis. Aucun budget, ni personnel, n'a été alloué au CSTTI qui ne s'est jamais réuni. Le CSTTI vient d'être supprimé par le décret n° 2014 132 du 17 février 2014 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47009

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13419

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3088